



## DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

Communauté d'Agglomération  
du Nord Basse-Terre**ARRÊTÉ N° 631/2022  
ETABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE  
AU TITRE DE L'ANNEE 2022**Le Président de la Communauté d'Agglomération du Nord Basse-Terre (CANBT), **Guy LOSBAR**,

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

**Vu** le Code général de la fonction publique, notamment les articles L.522-26, L.522-28 et L.522-29, L522-30,**Vu** les statuts particuliers des cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale,**Vu** la délibération n° 14 en date du 28/06/2021 relative à la détermination des « ratios-promouvables »,

Vu la délibération n° 7 du 30/06/2022 portant adoption des lignes directrices de gestion de la CANBT, et le document annexé précisant les conditions d'application de cette mesure,

**ARRETE****ARTICLE 1** : Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2022 pour les catégories C est établi comme suit :**Avancement au grade de** : Adjoint Administratif Principal de 2<sup>ème</sup> classe

Nom / Prénom	Grade actuel	Examen professionnel ou au choix	Date d'effet de la nomination
<b>ELICE Ketty</b>	Adjoint Administratif	Examen Professionnel	<b>01/10/2022</b>
<b>NICOLAS Nadia</b>	Adjoint Administratif	Examen Professionnel	<b>01/10/2022</b>

## Proportion Hommes / Femmes des agents promouvables \*

Total	Hommes	Femmes
5	0	5

\* ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

## Proportion Hommes / Femmes susceptibles d'être promus

Total	Hommes	Femmes
2	0	2

**Avancement au grade de** : Adjoint Administratif Principal de 1<sup>ère</sup> classe

Nom / Prénom	Grade actuel	Au choix	Date d'effet de la nomination
<b>LAMARRE Rudia</b>	Adjoint Administratif Principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Au choix	<b>01/10/2022</b>
<b>ULEGIE Jacqueline</b>	Adjoint Administratif Principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Au choix	<b>01/10/2022</b>

## Proportion Hommes / Femmes des agents promouvables \*

Total	Hommes	Femmes
7		7

\* ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

## Proportion Hommes / Femmes susceptibles d'être promus

Total	Hommes	Femmes
2	0	2

**Avancement au grade de** : Adjoint Technique Principal de 2<sup>ème</sup> classe

Nom / Prénom	Grade actuel	Examen professionnel ou au choix	Date d'effet de la nomination
<b>ADONAI Alexis</b>	Adjoint Technique	Au choix	<b>01/10/2022</b>
<b>PANAMA Jean-Claude</b>	Adjoint Technique	Au choix	<b>01/10/2022</b>
<b>PANAMA Jean-Pierre</b>	Adjoint Technique	Au choix	<b>01/10/2022</b>

Proportion Hommes / Femmes des agents promouvables *		
Total	Hommes	Femmes
17	17	0

\* ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Proportion Hommes / Femmes susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
3	3	0

**Avancement au grade de** : Agent de Maîtrise Principal

Nom / Prénom	Grade actuel	Examen professionnel ou au choix	Date d'effet de la nomination
<b>BARTHELEMY Georges</b>	Agent de Maîtrise	Au choix	<b>01/10/2022</b>
<b>LOUISON Jean-Pierre</b>	Agent de Maîtrise	Au choix	<b>01/10/2022</b>

Proportion Hommes / Femmes des agents promouvables *		
Total	Hommes	Femmes
3	3	0

\* ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Proportion Hommes / Femmes susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
2	2	0

**ARTICLE 2** : Le présent tableau d'avancement sera transmis au Centre Départemental de Gestion de la Guadeloupe – CDG971 qui en assurera la publicité, en application de l'article L.522-26 du Code général de la fonction publique.

Le Président,  
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification, par voie postale ou par le biais de l'application informatique  
Télérecours, accessible par le lien suivant :  
<http://www.telerecours.fr>.

Fait à Sainte-Rose, le  
**Le Président de la CANBT,** 27 DEC. 2023  
  
Guy LOSBAR